

Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2025-005

Nombre de Conseillers

En exercice : 6
Présents : 6
Votants : 5

OBJET

**ADOPTION
DU COMPTE
FINANCIER
UNIQUE
2024**

**BUDGET
CCAS**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié
le

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 046-214600892-20250307-2025_005-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le sept mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01.03.2025

Présents : MM. CALASSOU, Mmes DELAIR, DAVID, BOON, BROUSSE,
HALL.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année
2024 de la Commune de DURAVEL ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de DURAVEL ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au
compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et
réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la
situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des
résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des
contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,
permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de
l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont
de la production du CFU ;

Considérant que Madame Annie DELAIR a été désignée pour présider la
séance lors de l'adoption du CFU,

Considérant que Monsieur Gérard CALASSOU, Maire, n'a pas pris part
au vote,

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de
DURAVEL, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Un report 2023 qui s'élève à + 8 108.53 € en fonctionnement

Pour 2024 : - en fonctionnement, un déficit de 5 299.64 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signés les membres présents



Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Le Maire-Adjoint
Annie DELAIR

46089

MAIRIE DE DURAVEL

Code INSEE

Collectivité

ARRETE - SIGNATURES

2025-006

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 5

VOTES : Pour 5
Contre 0
Abstentions 0

Présenté par le Maire - Adjoint

Date de convocation : 01/03/2025

A DURAVEL , le 07/03/2025

Le Maire

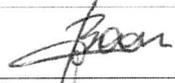
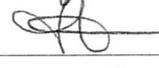
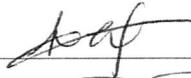
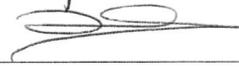
Annie DELAIR
Maire - Adjoint



Délibéré par le Assemblée réuni en session ordinaire

A DURAVEL , le 07/03/2025

le Assemblée

BOON Valérie	
BROUSSE Valérie	
DAVID Anne-Marie	
DELAIR Annie	
HALL Mary	

Certifié exécutoire par le Maire - Adjoint , compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2025
et de la publication, le 14/03/2025

A DURAVEL , le 07/03/2025

46089
Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL
Collectivité

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 14/03/2025
ID : 046-214600892-20250307-2025_007-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU ASSEMBLÉE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Assemblée réuni sous la présidence de Gérard CALASSOU, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 2 808.89 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

2025-007

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 299.64 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	8 108.53 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	2 808.89 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 2 808.89 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	2 808.89 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

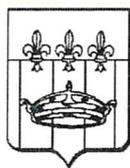
- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Gérard CALASSOU, , compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/03/2025 et de la publication le 10/03/2025.

A DURAVEL, le 07/03/2025.

Gérard CALASSOU
Maire





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2025 - 008

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 10

OBJET

**ADOPTION
DU COMPTE
FINANCIER
UNIQUE
2024**

**BUDGET
COMMUNAL**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié
le

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 046-214600892-20250307-2025_008-BF



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le sept mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01.03.2025

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année
2024 de la Commune de DURAVEL ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de DURAVEL ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au
compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et
réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la
situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des
résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des
contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,
permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de
l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont
de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Alain PEUCH a été désigné pour présider la
séance lors de l'adoption du CFU,

Considérant que Monsieur Gérard CALASSOU, Maire, n'a pas pris part
au vote,

Considérant les éléments susvisés ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de
DURAVEL, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Un report 2023 qui s'élève à + 136 010.59 € en fonctionnement
- 130 741.81 € en investissement
Pour 2024 : - en fonctionnement, un excédent de 162 708.26 €
- en investissement, un excédent de 286 071.43 €
et des restes à réaliser de : Dépenses 270 000 €
Recettes 530 229 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signés les membres présents



Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Le Maire-Adjoint
Alain PEUCH

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 046-214600892-20250307-2025_009-BF



46089

MAIRIE DE DURAVEL

Code INSEE

Commune

COM

2025-009

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Pour 10
Contre 0
Abstentions 0

Date de convocation : 01/03/2025

Présenté par le Maire *Adjoint*

A DURAVEL , le 07/03/2025

Le Maire *Adjoint*

*Alain PEUCH
Maire - Adjoint*



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A DURAVEL , le 07/03/2025

le Conseil Municipal

BOON Valérie	<i>Boon</i>
BROUSSE Valérie	<i>AB</i>
DARQUES-ROSE Eric	<i>Darques-Rose</i>
DAVID Anne-Marie	<i>David</i>
DELAIR Annie	<i>Delair</i>
DELTORT Jean-Baptiste	
FAYEMENDY Jacques	<i>Fayemendy</i>
HALL Mary	<i>Hall Mary</i>
LEVASSEUR Cédric	
PEUCH Alain	<i>Alain Peuch</i>
ROTTIER Didier	<i>Didier Rottier</i>
ROUCH Laurent	<i>Laurent Rouch</i>

Certifié exécutoire par le Maire *Adjoint*
et de la publication, le 14/03/2025

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2025

A DURAVEL , le 07/03/2025

46089
Code INSEEMAIRIE DE DURAVEL
CommuneEnvoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 14/03/2025
ID : 046-214600892-20250307-2025_010-BF**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gérard CALASSOU, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 298 718.85 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Contre 0 Pour 10

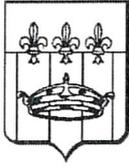
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	162 708.26 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	136 010.59 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	298 718.85 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	155 329.62 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	260 229.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 298 718.85 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	298 718.85 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : 530 229.00 € ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Gérard CALASSOU, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/03/2025 et de la publication le 10/03/2025.

A DURAVEL, le 07/03/2025.

Gérard CALASSOU
Maire



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2025-011

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 10

OBJET

**ADOPTION
DU COMPTE
FINANCIER
UNIQUE
2024**

**BUDGET
ENERGIES
RENOUVELABLES**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié
le

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 046-214600892-20250307-2025_011-BF



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le sept mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01.03.2025

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année
2024 de la Commune de DURAVEL;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de DURAVEL ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au
compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et
réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la
situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des
résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des
contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,
permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de
l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont
de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Alain PEUCH a été désigné pour présider la
séance lors de l'adoption du CFU,

Considérant que Monsieur Gérard CALASSOU, Maire, n'a pas pris part
au vote,

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de
DURAVEL, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Un report 2023 qui s'élève à + 2 507.80 € en fonctionnement
+ 17 859.99 € en investissement

Pour 2024 : - en fonctionnement, un excédent de 245.70 €
- en investissement, un déficit de 3 948.82 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signés les membres présents

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire-Adjoint

Alain PEUCH



46089

Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL
ENERGIES RENOUVELABLES

ARRETE - SIGNATURES

2025-012

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 01/03/2025

Présenté par le Maire - Adjoint

A DURAVEL , le 07/03/2025

Le Maire - Adjoint

Alain PEUCH
Maire - Adjoint



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A DURAVEL , le 07/03/2025

le Conseil Municipal

BOON Valérie	
BROUSSE Valérie	
DARQUES-ROSE Eric	
DAVID Anne-Marie	
DELAIR Annie	
DELTORT Jean-Baptiste	
FAYEMENDY Jacques	
HALL Mary	
LEVASSEUR Cédric	
PEUCH Alain	
ROTTIER Didier	
ROUCH Laurent	

Certifié exécutoire par le Maire - Adjoint
et de la publication, le 14/03/2025

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2025

A DURAVEL , le 07/03/2025

46089

Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL
ENERGIES RENOUVELABLES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Gérard CALASSOU, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 2 753.50 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Contre 0 Pour 10

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	245.70 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	2 507.80 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 753.50 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	13 911.17 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	2 753.50 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	2 753.50 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

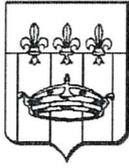
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Gérard CALASSOU, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/03/2025 et de la publication le 10/03/2025.

A DURAVEL, le 07/03/2025.

Gérard CALASSOU
Maire





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2025-014

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 10

OBJET

**ADOPTION
DU COMPTE
FINANCIER
UNIQUE
2024**

**BUDGET
MULTI-SERVICES**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11/03/2025

ID : 046-214600892-20250307-2025_014-BF



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le sept mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01.03.2025

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absents : MM. DELTORT, LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année
2024 de la Commune de DURAVEL ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de DURAVEL ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au
compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et
réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la
situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des
résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des
contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,
permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de
l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont
de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Alain PEUCH a été désigné pour présider la
séance lors de l'adoption du CFU,

Considérant que Monsieur Gérard CALASSOU, Maire, n'a pas pris part
au vote,

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de
DURAVEL, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Un report 2023 qui s'élève à + 5 362.48 € en fonctionnement
+ 1 221.45 € en investissement

Pour 2024 : - en fonctionnement, un excédent de 8 802.19 €
- en investissement, un déficit de 7 083.93 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signés les membres présents

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire-Adjoint

Alain PEUCH





46089
Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL
COMMERCE MULTI SERVICE

ARRETE - SIGNATURES

2025-015

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES : Pour 10
 Contre 0
 Abstentions

Présenté par le Maire - Adjoint

Date de convocation : 01/03/2025

A DURAVEL , le 07/03/2025

Le Maire - Adjoint

Alain PEUCH
Maire - Adjoint



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A DURAVEL , le 07/03/2025

le Conseil Municipal

BOON Valérie	
BROUSSE Valérie	
DARQUES-ROSE Eric	
DAVID Anne-Marie	
DELAIR Annie	
DELTORT Jean-Baptiste	
FAYEMENDY Jacques	
HALL Mary	
LEVASSEUR Cédric	
PEUCH Alain	
ROTTIER Didier	
ROUCH Laurent	

Certifié exécutoire par le Maire - Adjoint
 et de la publication, le 11/03/2025

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2025

A DURAVEL , le 07/03/2025

46089

Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL

COMMERCE MULTI SERVICE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Gérard CALASSOU, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 14 164.67 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES : Contre 0 Pour 10

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	8 802.19 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	5 362.48 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	14 164.67 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-5 862.48 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement = e. + f.	-5 862.48 €
AFFECTATION (2) = d.	14 164.67 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	5 862.48 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	8 302.19 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Gérard CALASSOU, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/03/2025 et de la publication le 10/03/2025.

A DURAVEL, le 07/03/2025.

Gérard CALASSOU
Maire

